

Depuis près de 50 ans, les agriculteurs cultivant les terres de Notre Dame des Landes sont aux premières lignes de la lutte contre le projet. Malgré les opérations de Vinci, leur résistance et celle des propriétaires reste forte. Onze exploitations refusent l'accord à l'amiable, parmi elles, quatre bloquent, encore aujourd'hui le cœur du projet sur 450 ha.

Les premiers opposants au projet d'un nouvel aéroport ont été les paysans : l'**ADECA**, Association de Défense des Exploitants Concernés par le projet d'Aéroport est créée en 1973. Les paysans de l'époque sont aujourd'hui à la retraite et ont pu faire toute leur carrière malgré un projet qui a toujours connu des hauts et des bas. Il n'y a pas eu d'abandon des terres et des exploitations car l'ADECA s'est battue pour chaque installation. Sylvain Fresneau est l'actuel président de l'ADECA.

Toutes les organisations syndicales agricoles se sont prononcées contre ce projet, toutes sont scandalisées par la consommation de terres agricoles. Par contre, toutes ne sont pas là, dans les mobilisations à Notre Dame des Landes. La Confédération Paysanne locale, départementale et national s'est toujours impliquée contre ce projet. Depuis 2012, **les tracteurs se comptent par centaines (220 à 500) à chaque manifestation.**

En 2011 se crée le COPAI n° 44, Collectif des Organisations Professionnelles Agricoles Indignées par le projet d'aéroport¹, en solidarité avec les paysans « irréductibles », mais aussi pour des raisons globales et sociétales. D'autres COPAI n° sont nés depuis dans des départements proches. Ces collectifs ont montré leur engagement en encerclant avec 45 tracteurs le lieu reconstruit de La Châtaigne, puis la ferme de Bellevue, menacée de destruction. Ils entendent bien pérenniser cette « ZAD - Zone d'Agriculture Durable » en créant des emplois par des activités de maraîchage et d'élevage.

En 2012, lors de la grève de la faim, la commission agricole du Parti socialiste de Loire Atlantique prend publiquement position contre le projet.

Résistance des propriétaires : sur 780 ha détenus par des propriétaires privés, seulement 142 ha (18%) ont été négociés à l'amiable, ce qui représente 16% (94/577) des propriétaires. Ce refus de vendre est dû à deux raisons : l'opposition au projet et le prix de 1600 € par ha, scandaleux au regard du projet d'aménagement et des profits que Vinci escompte réaliser sur ces terres. Pourtant, **Vinci a utilisé tous les moyens d'intimidation** pour persuader les gens de vendre : « *vous n'avez pas le choix* », « *vous irez devant le juge* », « *les frais d'avocats sont terribles* », appels téléphoniques répétés...

Résistance des agriculteurs : onze exploitations n'ont pas signé d'accord amiable, soit 19 personnes (source AGO). **L'ordonnance d'expropriation** de février 2012 concerne ces 11 exploitations. Le seul débat autorisé porte sur le montant du chèque qui leur serait fait. Une fois le chèque déposé à la caisse des dépôts et consignations, les agriculteurs sont considérés comme « squatters » de leurs propres terres, de leur siège d'exploitation, et de leur habitation.

4 exploitations, soit 9 personnes se situant au cœur de la zone (donc totalement ou très impactées) constituent un ensemble bloquant de 450 ha environ. Ces exploitations, expulsables dès 2013, ont été protégées par l'**accord politique** du 8 mai 2012, obtenu grâce à la grève de la faim de plusieurs opposants. Cet accord prévoyait qu'exploitants et habitants de maisons avec titres à la date de la DUP (9 février 2008) ne seraient pas expulsés avant l'épuisement de quatre recours déposés avant le 5 mai 2012. A l'automne 2015, les derniers exploitants et habitants se sont vus notifier leur dossier d'expropriation qui dormait depuis 3 ans. Ils ont ensuite été convoqués en jugement pour expulsion. Cela a donné lieu à de nombreuses mobilisations : plus de 20 000 personnes et 400 tracteurs le 9 janvier 2016 sur le périphérique nantais, blocages de routes par le COPAI n° (400 tracteurs mobilisés) les 11 et 12 janvier ainsi qu'une opération escargot le 12 par des voitures. Le 13 janvier, le tribunal administratif de Nantes décide que les derniers agriculteurs résistants sont expulsables de leur maison et de leur ferme avec un délai de deux mois. **Le délai est expiré, les agriculteurs restent en place, continuent à cultiver les terres**, y compris celles de leurs voisins qui sont partis. De manière individuelle, mais aussi collective, ils ne laisseront pas les friches s'installer.

¹ Confédération Paysanne, GAB, CIVAM, Terroirs44, Accueil Paysan, Manger Bio44

AGO-Vinci donne des statistiques fausses (« plus de 80 % d'accord à l'amiable »), car il intègre dans les achats amiables la surface très importante, 870 ha, acquise il y a 40 ans par le Conseil général de Loire-Atlantique et cédée (un euro symbolique) à AGO Vinci et les dossiers non retenus par le juge pour aller à un jugement d'expropriation du fait de défaut de procédure.

Depuis 2011, 29 accords « amiables » ont été obtenus par Vinci avec des exploitants : proximité de la retraite, soucis de santé, choix de prendre acte du projet, et parfois fortes pressions subies. Parmi les exploitations très impactées qui ont signé un accord amiable, **seul un élevage de chiens, bloqué dans son activité par l'opération César, a recréé un siège**, les autres personnes concernées ont pris leur retraite ou l'ont anticipée et, pour certaines, ont licencié des salariés.

En 1973, il y avait 43 maisons sur la ZAD ; quelle est la situation actuelle ?

- 6 ont été détruites avant 2008
- 13 en octobre et novembre 2012 (opération César)
- 1 en janvier 2013 (malgré la trêve demandée pendant la commission de dialogue)

Il reste 8 maisons en instance de destruction et 15 en sursis car leurs habitants sont protégés par l'accord politique du 8 mai 2012.

Les opposants et notamment le COPAI (« Tracteurs vigilants ») s'engagent pour empêcher les destructions prévues (**occupation et sauvetage de la ferme de Bellevue** avec participation à une gestion solidaire du foncier en 2013)

Les paysans emblématiques de cette lutte sont directement et totalement menacés, mais agissent autant pour la cause globale et collective face à un projet qu'ils estiment du passé, inutile et injuste, que pour la sauvegarde de leurs exploitations et lieux de vie. Sylvie anime le blog « Paroles de campagne »²

L'opération policière nommée César (fin 2012) fut un moment de fortes tensions et la vie s'est compliquée sérieusement :

- destruction de maisons voisines,
- circulation avec de longs détours,
- forces de l'ordre **envahissantes** (camions sur les parkings privés, dans les entrées de ferme, sous l'auvent de la stabulation à vaches...),
- barrières jamais refermées (obligation de courir plusieurs fois après des génisses),
- rangées de clôture de barbelés et **barrières coupées...**

Depuis avril 2013, **le mouvement d'occupation a choisi de cultiver collectivement des terres pour chercher à être autonome et pour lutter contre le projet**. Différents projets de maraîchage, de cultures de légumes de plein champ et d'élevage ont vu le jour. Une trentaine d'hectares sont cultivés collectivement en herbe, sarrasin et blé.

Le pain produit sur la Zad sur deux sites et cinq jours par semaine, est désormais produit à partir du blé et du sarrasin récoltés sur zone.

De nombreux liens se tissent ainsi très régulièrement entre les différents acteurs de la lutte.

Depuis le printemps 2016, quatre projets d'installation agricole sont en cours. Ce sont des projets modestes, en complément des activités agricoles des occupants et des paysans résistants, mais cela illustre bien le paysage diversifié que les acteurs de la lutte préparent pour l'avenir après l'arrêt du projet.

**Voir aussi les fiches 11 Agriculture : emprise, activité, emplois
12 La question des emplois
et 15 Volet juridique**